

SERVICE EDUCATION
JLS/MJH

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 MAI 2009

DELIBERATION

OBJET : Quotient familial : réévaluation année scolaire 2009-2010

Rapporteur : Danielle BIGOIN

Compte tenu de l'expérience des périodes précédentes, il est donc proposé de réévaluer pour la nouvelle année scolaire, les tranches du quotient familial.

De ce fait, il est proposé de fixer les tranches du quotient familial de la manière suivante pour l'année scolaire 2009-2010, et ce à compter du 1er septembre 2009 :

TRANCHES	Année scolaire 2008-2009	Année scolaire 2009-2010
B	de 0 à 316	de 0 à 320
C	de 317 à 383	de 321 à 387
D	de 384 à 484	de 388 à 489
E	de 485 à 618	de 490 à 624
F	de 619 à 819	de 625 à 827
G	de 820 à 1 030	de 828 à 1 040
H	> à 1 030	> à 1 040
I	personnes extérieures	personnes extérieures

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions « culture, vie associative, communication, éducation, démocratie locale, citoyenneté, coopération et relations internationales » et « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- APPROUVE les tranches du quotient familial pour l'année scolaire 2009-2010, et ce à compter du 1er septembre 2009.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

L'adjointe déléguée à l'éducation

Danielle BIGOIN